

Avis 2022-03-07 sur le zonage médecins

INTITULÉ : Avis 2022-03-07 sur le zonage médecins

RÉFÉRENCE : Avis 2022-03-07 CRSA BFC

ADOPTÉ LE : 7 mars 2022 par la séance plénière

VOTE : avis favorable

POUR = 51 CONTRE = 4 ABSTENTION = 11

PROCÉDURE DE VOTE : Par voie dématérialisée

TYPE DE SAISINE : Saisine par l'ARS BFC

RAPPORTEUR : Emmanuel Ronot, Président de la CRSA BFC

CONTEXTE

Un nouvel arrêté national du 1^{er} octobre 2021 modifie l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones.

La révision de l'arrêté national a apporté des évolutions afin d'accorder plus de souplesse aux ARS dans la mise en œuvre du zonage au niveau local et leur permettre, en lien avec les acteurs locaux concernés, de mieux prendre en compte les spécificités des territoires.

Ce nouvel arrêté maintient certains principes : la maille du zonage est le Territoire de Vie Santé (TVS), la mise à disposition de l'indicateur Accessibilité Potentielle Localisée (APL) calculé par la DREES, l'intitulé des zones sous-denses : Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) et Zones d'Action Complémentaires (ZAC) ainsi que le principe des seuils régionaux exprimés en parts de population pour les ZIP et les ZAC.

Les propositions ont été fixées par l'ARS BFC après une concertation territoriale tenant compte des arrivées et des départs ainsi que des dynamiques territoriales à soutenir pour développer des pôles d'attractivité et ainsi favoriser des installations.

L'URPS Médecins Libéraux a rendu un avis favorable sur ces propositions le 22 février 2022.

ÉTUDE DES PROPOSITIONS

Dep.	Territoires de Vie-Santé classés en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)	Territoires de Vie-Santé classés en Zone d'Action Complémentaire (ZAC)	Territoires de Vie-Santé classés Hors Zonage (HZ)
21	Châtillon-sur-Seine Montbard Saint-Jean-de-Losne Saulieu Seurre	Bar-sur-Seine Arnay-le-Duc Auxonne Beaune Chevigny-Saint-Sauveur Fontaine-lès-Dijon Genlis Is-sur-Tille Marsannay-la-Côte Nuits-Saint-Georges Pouilly-en-Auxois Semur-en-Auxois Talent Venarey-les-Laumes	Chenôte Dijon Longvic Quetigny Saint-Apollinaire
25	L'Isle-sur-le-Doubs Levier Morteau Pont-de-Roide-Vermondans Valentigney	Maîche Ornans Pontarlier Saint-Vit Saône Valdahon	Audincourt Baume-les-Dames Besançon École-Valentin Montbéliard
39	Oyonnax Champagnole Saint-Amour Saint-Claude Saint-Laurent-en-Grandvaux	Viriat Arbois Bletterans Chaussin Clairvaux-les-Lacs Lons-le-Saunier Hauts de Bienne Poligny Salins-les-Bains	Dole Les Rousses Tavaux
58	Sancerre La Charité-sur-Loire Château-Chinon (Ville) Decize Fourchambault Imphy Nevers Prémery Varennes-Vauzelles	Moulins Clamecy Corbigny Cosne-Cours-sur-Loire Luzy Moulins-Engilbert Saint-Pierre-le-Moûtier	

70	Fayl-Billot Champagney Héricourt Jussey Lure Luxeuil-les-Bains Saint-Loup-sur-Semouse 1 QPV du TVS de Gray : Les Capucins	Dampierre-sur-Salon Rioz Villersexel Le Thillot	Gray Marnay Port-sur-Saône Vesoul Remiremont
71	Pont-de-Vaux Autun Bourbon-Lancy Buxy Chagny Charolles Chauffailles La Clayette Le Creusot Cuisery Digoïn Étang-sur-Arroux Louhans Marcigny Paray-le-Monial Pierre-de-Bresse Saint-Gengoux-le-National Saint-Germain-du-Bois	Dompierre-sur-Besbre Charlieu Chalon-sur-Saône La Chapelle-de-Guinchay Charnay-lès-Mâcon Châtenoy-le-Royal Cluny Givry Gueugnon Mâcon Montceau-les-Mines Montchanin Saint-Marcel Saint-Rémy Sennecey-le-Grand Tournus	
89	Aix-Villemaur-Pâlis Châtillon-Coligny Courtenay Bray-sur-Seine Montereau-Fault-Yonne Montholon Auxerre Avallon Chablis Charny Orée de Puisaye Migennes Monéteau Pont-sur-Yonne Saint-Florentin Saint-Sauveur-en-Puisaye Toucy Villeneuve-sur-Yonne 2 QPV du TVS Sens : Arènes - Champs Plaisants Les Chaillots	Joigny Sens Tonnerre	
90	Beaucourt Delle Giromagny	Dannemarie Masevaux-Niederbruck Belfort	Valdoie

AVIS DE LA CRSA

Le débat a été principalement axé sur l'interprétation des zones de tension. Les propositions sont effectuées sur des territoires qui sont le plus en déficit. L'ARS BFC révisé les zonages au regard des besoins avérés et de l'application de différentes aides à l'installation.

La CRSA a rendu un avis favorable à une grande majorité. Les arrêtés d'application seront publiés à la suite de cet avis.